



Projet de Mouvement 2007

(par Christian Guérin – Secrétaire National du SNETAA e.i.L et Commissaire Paritaire National)

Paris 7 octobre 2006

Un projet en rupture avec le précédent qui ajoute des obstacles, qui augmente la déréglementation. .

Même si les 2 projets actuels de note de service ne sont qu'une étape avant une mouture finale, nous tenons à vous faire connaître l'état des réflexions ministérielles.

Bien sûr le SNETAA-eiL a exposé ses remarques - critiques et demandes lors d'une audience et par courrier. n poursuit son action pour obtenir des modifications.

Donc, actuellement, le projet contient de nombreuses modifications, grave pour plusieurs d'entre elles.

- le calendrier resterait identique (du 24/11 au 12/12 pour les saisies sur SIAM et résultat de l'Inter en Mars, puis Intra)
- les «capacités d'accueil» resteront le cadre insupportable de régulation du mouvement (postes vacants ou pas !)
- le cadre de «séparation de conjoints » serait fortement bonifié dès la 2nd année (+500 points forfaitaires)
- les enfants ne «compteraient» toujours pas en autorité parentale unique ou garde alternée ou mutation simultanée
- le congé parental ne serait plus considéré en « séparation de conjoint »
- les mouvements spécifiques seraient dématérialisés (SIAM + I-PROF)
- pour le PACS, il faudra produire l' «avis d'imposition commune », ce qui change totalement la donne
- le rapprochement de conjoint avec un apprenti est introduit
- un titulaire affecté dans un établissement privé sous contrat aurait le privilège de ne passer qu'à l'intra pour rejoindre le public!
- le dispositif APV continue ses ruptures avec les cadres précédents
- tout un cadre nouveau de déréglementation est introduit pour l'inter et l'intra :
 - * les« mentions complémentaires » à un concours seraient «valorisées », c'est la multivalence qui s'installe!
 - * la formule: «valorisation de la diversité du parcours professionnel » amorce la possibilité du tout et n'importe quoi: les PLP en collègue, un enseignement différent de sa spécialité, des cadres « expérimentaux (?) »...
 - * l'affirmation qui précise que le barème n'est qu'un élément dont il peut ne pas être tenu compte! ...

Nous avons atteint l'inacceptable, nous découvrons pire!

Nous refusons ces perspectives où arbitraire et déréglementations deviennent des principes de gestion, où les cadres sont lourdement modifiés chaque année sans que l'on puisse établir des perspectives de carrière, et où certains se trouvent interdits de mutations.

Comme nous le faisons, nous vous invitons à protester partout avec force contre ces perspectives.